



Chèr(e) membres,

Le Conseil d'administration de l'ATSNB souhaite vous aviser que votre cotisation annuelle augmentera de 4,9 % au moment de votre inscription l'an prochain (2019-2020). Le Conseil d'administration a l'autorité, accordée par les membres en vertu des règlements administratifs, d'augmenter les cotisations jusqu'à 5% de la cotisation de base. L'augmentation totale de doit pas excéder 10% de la cotisation de base au cours d'une période de trois ans.

Le Conseil est d'avis qu'il est important de prendre cette décision et de la communiquer dans les plus brefs délais afin que les membres puissent prendre des dispositions en vue de ce changement plus tôt que tard. Veuillez également noter que la remises des ristournes des chapitres seront ajustées en conséquence pour refléter ce changement dans les cotisations.

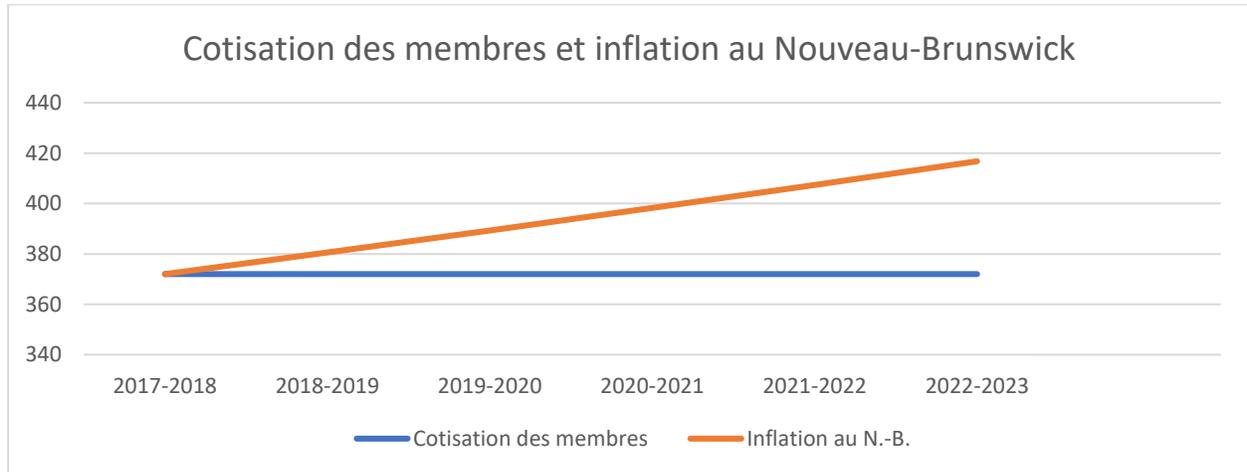
<b>Augmentation des cotisations</b>		
<b>Catégorie de membres</b>	<b>Cotisations de 2017-2018</b>	<b>Cotisations de 2018-2019</b>
Membre à part entière	372 \$	390 \$
Membre sans emploi	110 \$	115 \$
Membre de l'extérieur de la province	168 \$	176 \$

Au cours des dix dernières années, les cotisations annuelles ont augmenté quatre fois:

2008-2009	315 \$
2019-2010	330 \$
2010-2011	330 \$
2011-2012	345 \$
2012-2013	345 \$
2013-2014	355 \$
2014-2015	355 \$
2015-2016	355 \$
2016-2017	355 \$
2017-2018	372 \$

La raison de l'augmentation est double :

Premièrement, l'Association et d'autres organismes semblables subissent chaque année des pressions financières en raison de l'inflation annuelle et de l'augmentation des coûts associés aux services de l'organisme (p. ex. les hausses de loyer). Si la cotisation des membres n'augmente pas au même rythme que le taux d'inflation, il faudra à long terme l'augmenter de façon considérable.



*Figure 1 Si la cotisation des membres n'augmente pas au même rythme que le taux d'inflation, il faudra à long terme l'augmenter de façon considérable, au lieu de l'augmenter graduellement petit à petit.*

Deuxièmement, le conseil a déterminé qu'il est important d'investir une partie des cotisations dans le plan stratégique de l'Association. La vision de l'Association s'appuie sur quatre piliers stratégiques : l'engagement des membres, la promotion de la profession, la protection du public, la gouvernance et les ressources. Comme l'ont révélé les sondages menés auprès des membres de l'Association en 2017 et 2018, parmi leurs grandes priorités, les membres veulent que l'Association améliore les communications et leur offre davantage de possibilités de formation continue.

Les membres pourront s'inscrire en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et recevront plus tard d'autres renseignements sur le processus d'inscription en ligne.

Nous vous remercions de votre compréhension à cet égard et souhaitons vous encourager à participer à votre section locale. Grâce en partie à un investissement de l'Association, les sections locales sont maintenant en mesure de tenir des vidéoconférences. Nous espérons que cela servira à susciter l'engagement des membres au niveau local.

Merci de votre collaboration.